

COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE



AVIS A LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU PLAN DE SECTEUR DE NIVELLES

DEMANDEUR : in BW sc intercommunale, rue de la Religion 10 – 1400 Nivelles

OBJET : Demande de révision partielle du plan de secteur de NIVELLES visant l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à MARBAIS (extension de la zone d'activité économique existante dite « des Trois Burettes »), en vue d'y aménager une zone artisanale à destination des très petites, petites et moyennes entreprises.

Conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (CoDT), in BW introduira prochainement auprès du Gouvernement wallon une demande de révision partielle du plan de secteur de NIVELLES. Cette révision vise plus précisément l'extension d'une zone d'activité économique mixte le long de la chaussée de Namur à MARBAIS. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Villers-la-Ville, 2^{ème} division : Marbais, section F, N° 351A, 355K, 355L, 356A, 356/02A, 356C, 357, 358B, 359G, 367D, 373B, 374C, 375A, 376/03A, 376C, 377, 379A, 380A, 381A, 382A, 383A, 384A, 385, 386.

Conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial, in BW vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le mercredi 15 novembre 2023 à 19h00

À la salle du Conseil communal

Rue de Marbais 37 - 1495 Villers-La-Ville

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
3. mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
4. présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Toute personne peut adresser par écrit au Collège communal de Villers-la-Ville, dans les quinze jours de la réunion, ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par la personne ou l'autorité à l'initiative de la révision, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales. Les courriers doivent être adressés par écrit au Collège communal de Villers-la-Ville, service urbanisme, rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville ou à l'adresse mail suivante : olivier.vantielen@villers-la-ville.be, en y indiquant vos noms et adresse.

Toute information sur le projet peut être obtenue par écrit auprès de l'Administration communale, rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville ou auprès des personnes suivantes :

- in BW, service Aménagement du Territoire : amenagement.territoire@inbw.be – Tél : 067/21.71.11
- VAN TIELEN Olivier, Responsable du Service urbanisme - Tél. : 071/87.03.68

A Villers-la-Ville, le 25 octobre 2023.

Par le Collège communal :

P.O. :
La Directrice générale f.f.,

N. DEWEZ



Le Bourgmestre,

E. BURTON